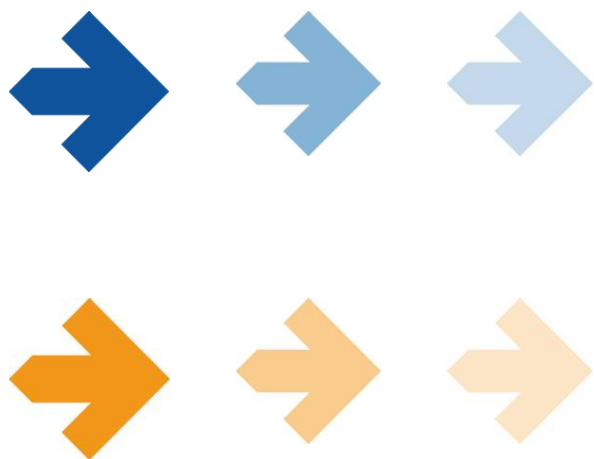




MORLAIX



L'orientation et
l'affectation
des élèves de
3ème





L'ORIENTATION





C'EST QUOI L'ORIENTATION

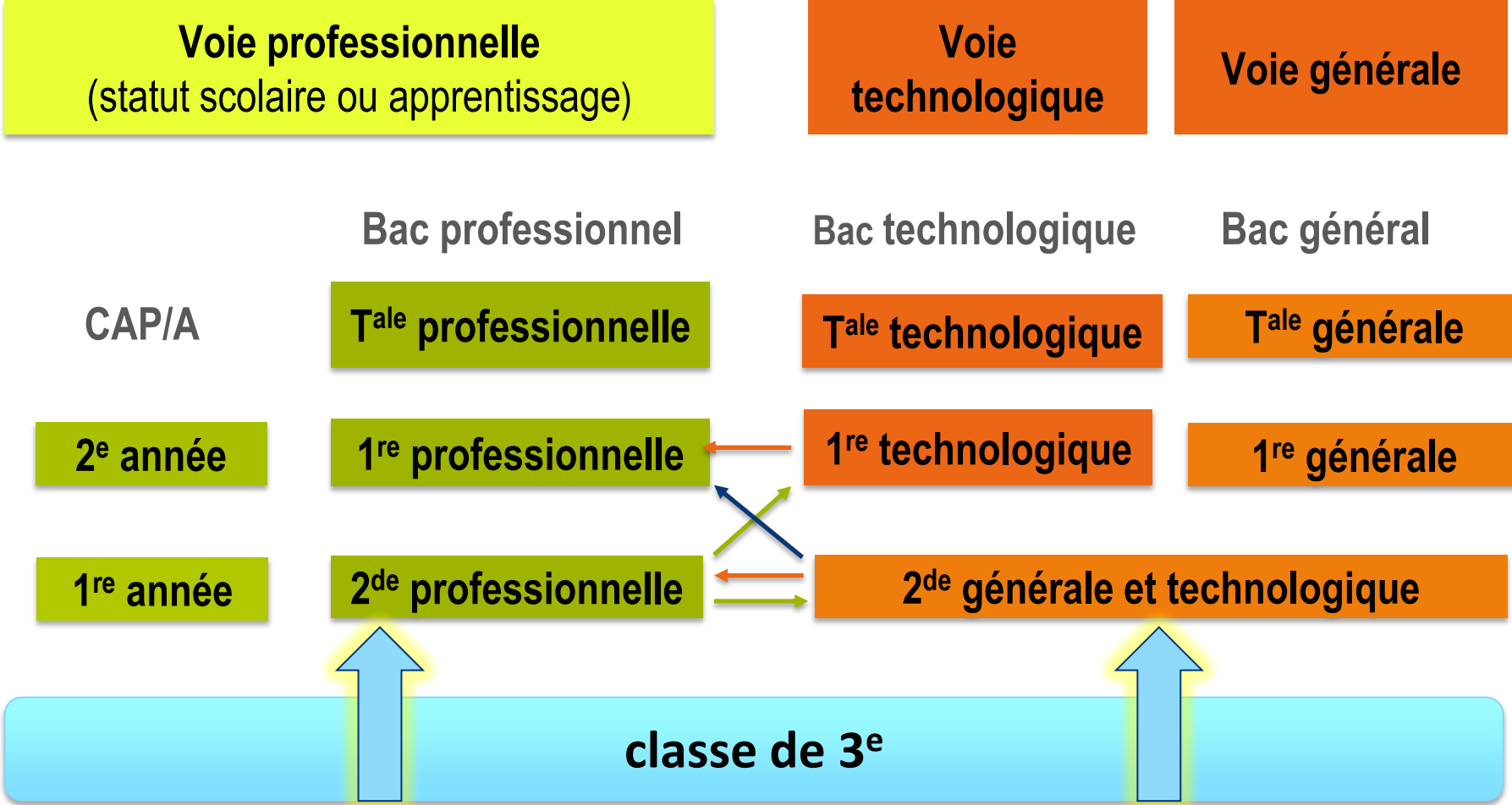
S'orienter, c'est construire progressivement son parcours de formation.

Quelques questions à se poser au collège :

- Quel élève je suis ?
- Est-ce que je me vois continuer à apprendre comme au collège ?
- Quelles matières me plaisent ?
- Quelles activités je pratique en dehors du collège ?
- Ai-je déjà des idées de projet professionnel ?
- Quels sont mes résultats scolaire ?

<http://www.onisep.fr/Parents/Comprendre-l-Ecole/Kit-Parents-aider-mon-enfant-a-s-orienter-apres-la-3e>







La voie professionnelle

<http://quandjepasselebac.education.fr/category/nouveau-lycee-pro/>
<http://quandjepasselebac.education.fr/etes-vous-fait-pour-la-voie-pro/>





2 CHOIX POSSIBLES

Parcours
en 3 ans

diplôme
niveau IV

BAC PRO

**TERMINALE
PROFESSIONNELLE**

**PREMIERE
PROFESSIONNELLE**

**SECONDE
PROFESSIONNELLE**

Parcours
en 2 ans

C.A.P.
CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE

diplôme
niveau V

C.A.P. 2

C.A.P. 1





LA VOIE PROFESSIONNELLE

STATUT SCOLAIRE : élève dans un lycée

- des **cours généraux**, en relation avec le métier
- la moitié de l'emploi du temps en **cours techniques et professionnels** (outils, techniques, gestes professionnels et savoir faire, Travaux Pratiques)
- des **stages** : l'élève doit chercher une entreprise ; il a un *tuteur* dans l'entreprise et est contrôlé par le *lycée* qui vérifie l'acquisition des compétences professionnelles.

<http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Au-lycee-professionnel-et-au-CFA/Choisir-la-voie-professionnelle>





LA VOIE PROFESSIONNELLE

STATUT SALARIE : **apprenti-e** en alternance entre Centre de Formations des Apprentis et entreprise

- des **cours généraux**, en relation avec le métier au CFA
- des **périodes de travail** chez l'employeur

CONDITIONS :

- avoir 16 ans
- signer un contrat avec un employeur
- être inscrit dans un CFA

<http://www.onisep.fr/Cap-vers-l-emploi/Alternance/Le-contrat-d-apprentissage-le-contrat-de-professionnalisation/Quelles-formations-en-alternance>





LA RÉFORME EN COURS

Ce qui change

Une spécialisation progressive

- Choix d'une famille de métiers en 2^{nde}
- Choix d'une spécialité en 1^{ère}

A la rentrée 2019, 3 familles de métiers ont été mises en place :

- Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics
- Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique
- Métiers de la relation client





LA RÉFORME EN COURS

Ce qui change

A la rentrée 2020, 6 familles de métiers suivront :

- Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
- Métiers de l'aéronautique
- Métiers des industries graphiques et de la communication
- Métiers de l'hôtellerie restauration
- Métiers de l'alimentation
- Métiers de la beauté et du bien-être





LA REFORME EN COURS :

Ce qui change

Accompagnement personnalisé

- Test de positionnement en français et mathématiques
- Consolidation des acquis des élèves en fonction de leurs besoins

Accompagnement à l'orientation

En 2^{nde} => pour décider de sa spécialisation de 1^{ère} (les élèves pourront conforter ou déterminer leur choix de spécialisation)

En terminale => choix d'un module « Insertion professionnelle » ou « Poursuite d'études » afin de mieux préparer leur projet post-bac





Poursuite d'études dans la voie pro

BTS

BREVET DE TECHNICIEN
SUP2RIEUR

DUT

DIPLÔME UNIVRESITAIRE
DE TECHNOLOGIE

diplôme
niveau IV

BAC PRO

**TERMINALE
PROFESSIONNELLE**

**PREMIERE
PROFESSIONNELLE**

**SECONDE
PROFESSIONNELLE**

BP

BREVET
PROFESSIONNEL

MC

MENTION
COMPLEMENTAIRE

BMA

BREVET DES
METIERS D'ART

BTM

BREVET TECHNIQUE
DES METIERS

**C.A.P.
C.A.P.A.**

diplôme
niveau V

C.A.P.2

C.A.P.1





La voie générale & technologique





ETUDES SUPÉRIEURES

BacGénéral

Bac Technologique

Terminale générale

Terminale technologique

**Disparition des séries
Choix de spécialités**

STI2D, STL, STMG,
ST2S, STAV, STD2A

TMD, STHR

Première générale

Première technologique

Enseignements optionnels

Seconde Générale et Technologique

Seconde
spécifique

Classe de troisième





Voie technologique

- ❖ Enseignement appliqué, observation, expérimentation
- ❖ Travail en groupe
- ❖ Travaux pratiques (en laboratoire, sur informatique, en atelier)

Voie générale

- ❖ Enseignement théorique et abstrait
 - ❖ Réfléchir, analyser, synthétiser
 - ❖ Argumenter, rédiger
 - ❖ Travail personnel important





LA REFORME EN COURS : ce qui va changer en seconde

Enseignements communs

- Français ▶ 4 h
- Histoire-géo ▶ 3 h
- LVA et LVB (enveloppe globalisée) ▶ 5 h 30
- *Sciences économiques et sociales* ▶ 1 h 30
- Mathématiques ▶ 4 h
- Physique-Chimie ▶ 3 h
- SVT – Sciences de la vie et de la terre ▶ 1 h 30
- EPS – Éducation physique et sportive ▶ 2 h
- EMC – Enseignement moral et civique ▶ 0 h 30
- *Sciences numériques et technologie* ▶ 1 h 30





Enseignements optionnels

1 enseignement général, au choix 3h

Arts : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique
LV3, Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) latin ou grec
EPS - Éducation physique et sportive
Écologie, agronomie, territoires-développement durable (*en lycée agricole*)
Arts du cirque 6h

1 enseignement technologique, au choix

- Management et gestion ▶ 1h30
- Santé et social ▶ 1 h30
- Biotechnologies ▶ 1h30
- Sciences de laboratoire ▶ 1h30
- Sciences de l'ingénieur ▶ 1h30
- Création et culture design ▶ 6 h
- Création et innovation technologique ▶ 1h30
- 3 possibilités en lycée agricole ▶ 3 h





Accompagnement personnalisé

En fonction des besoins des élèves pour améliorer les compétences de l'élève dans la maîtrise de la langue écrite et orale et en mathématiques.

NOUVEAUTE : un **test de positionnement numérique** permettra à l'élève, ses parents, ses enseignants de connaître ses acquis et ses besoins en français et en mathématiques.

Accompagnement à l'orientation

Proposition de 1h30 par semaine (54h par an) pour aider les élèves à choisir leur formation et leur projet professionnel : s'informer sur les métiers et les formations qui y conduisent et faire des choix éclairés pour la suite de son parcours.





LA REFORME EN COURS : ce qui va changer en 1ère et Tale générale

4 composantes

- 1 Socle de culture commune
- 2 ► *Enseignements de spécialité : 3 en 1^{ère} et 2 en Terminale*
- 3 Orientation
- 4 Enseignements facultatifs : 1 en 1^{ère} et 2 au plus en Tale

L'évaluation : 40 % contrôle continu (bulletins et épreuves communes de contrôle continu)
60 % épreuves terminales (une épreuve anticipée de français, une épreuve de philosophie, 2 épreuves des spécialités choisies, une épreuve orale)





LA VOIE TECHNOLOGIQUE

4 composantes

- 1 Enseignements communs à toutes les séries
- 2 Enseignements de spécialité
- 3 Orientation
- 4 Enseignements facultatifs

Les séries restent les mêmes :

- STMG (Management et Gestion)
- ST2S (Santé Social)
- STI2D (Industrie et Développement Durable)
- STL (Laboratoire)
- STAV (Agriculture et Vivant)
- STD2A (Design et Arts Appliqués)
- STHR (Hôtellerie et Restauration)
- TMD (Musique et Danse)





L'AFFECTATION des élèves de 3ème en lycée





Comment ça marche ?

- L'affectation post 3ème dans les lycées publics (y compris l'agriculture et la mer) est INFORMATISÉE : on parle de l'**AFF**ectation des **EL**èves par le **NET**

⇒ **AFFELNET**

- Les élèves sont classés par le **Pré-classement Automatisé Multivoeux**

⇒ **PAM**





Les différents type de voeux

- Les formations *non contingentées* :

⇒ 2nde GT

Contingenté
signifie que les
places sont
limitées

- Les formations *contingentées* :

⇒ certaines 2nde GT

⇒ 2nde Pro

⇒ 1ère année de CAP

Pour certaines formations,
l'élève doit remplir
un dossier à retourner
au lycée





LES FORMATIONS NON CONTINGENTÉES

2nde GT





- L'affectation est **automatique**

① dans le *lycée de secteur*

- Lycée Tristan Corbière à Morlaix

② dans un *lycée non sectorisé*

5 lycées à dominante technologique : Dupuy de Lôme, Lesven, Vauban à Brest, Chaptal et Thépot à Quimper,
2 lycées agricoles Bréhoulou et Suscinio





- **La demande de dérogation**

Uniquement dans le cas où vous faites un voeu :

- dans un *lycée qui n'est pas le lycée de secteur*, et que ce lycée est sectorisé

Ex : Demander le lycée du Léon alors que le lycée de secteur est le lycée Tristan Corbière.





LES FORMATIONS CONTINGENTÉES

2nde GT,
2nde spécifique,
2nde pro, 1ère CAP





En voie générale et technologique

- *Des sections internationales* : Espagnol (Brest), BACHIBAC (Rennes), Anglais (Rennes) , ESABAC (Brest, Rennes), ABIBAC (Rennes, Lanester), Américain (Vannes)
- *Des options* : Création et culture design (Brest, Tréguier, Rennes), Arts du Cirque (Tréguier)
- *La 2nde spécifique* Hôtellerie (Dinard)





Une formation est sélective lorsque le nombre de candidat dépasse la capacité d'accueil des établissements

Exemples de l'affectation de juin 2017

	Nb vœux	Nb place	Sélectivité
2 nd e internationale espagnol (Brest)	38	36	1,06
2 nd e internationale Anglais (Rennes)	121	35	3,46
2 nd e ESABAC (Brest)	7	7	1,00
2 nd e Arts du cirque	8	18	0,44
2 nd e Création et culture design (Brest)	97	35	1,94
2 nd e Hôtellerie	59	60	0,98





En voie professionnelle

- *Toutes les formations* (CAP et Bac Pro) ont une capacité d'accueil précise





	Nb vœux	Nb place	Sélectivité
2 ^{nde} pro Boulangerie-pâtisserie (St Quay Portrieux)	72	24	3,00
2 ^{nde} pro Esthétique, cosmétique, parfumerie (Lorient)	28	81	2,89
2 ^{nde} pro Aéronautique (Morlaix)	73	58	1,26
2 ^{nde} pro Systèmes numériques (Brest)	70	30	2,33
2^{nde} pro Maintenance des véhicules (Brest)	41	20	2,05
2^{nde} pro Maintenance des véhicules (Carhaix)	23	40	0,58
2^{nde} pro Maintenance des véhicules (Pont de buis)	14	20	0,70
2 ^{nde} pro ASSP (Morlaix)	50	30	1,67
2 ^{nde} pro ASSP (Landerneau)	55	30	1,83





Comment les élèves sont-ils affectés ?

- Un nombre de points est attribué dans **PAM**
 - Les notes de l'année de 3ème dans les différentes matières
 - Les coefficients
 - Un nombre de points





Les coefficients

- Exemples en voie générale et technologique

	Fra	Mat	LV1	PC	SVT	Tec	AP	EPS	HG	LV2
2 ^{nde} internationale	6	8	8						4	4
2 ^{nde} Arts appliqués	8	8	6			2	2		2	2
2 ^{nde} spécifique hôtellerie	6	8	6						4	6
2 ^{nde} Arts du cirque	6		4				4	8	2	4





Les coefficients

- Exemples en voie professionnelle

	Français	Maths	LV1 LV2	PC SVT Techno	Art Mus	EPS	HG
2 ^{nde} pro Boulangerie, Cuisine, Installateur thermique	4	6	3	8	3	3	3
2 ^{nde} pro Aéronautique, SN, MVA	4	6	4	8	2	3	3
2 ^{nde} pro Commerce	6	5	5	4	3	3	4
2 ^{nde} pro Agriculture, forêt, espaces verts	4	5	3	8	3	4	3
2 ^{nde} pro Bâtiment, bois, TP	4	6	2	7	3	4	4
2 ^{nde} pro ASSP, Esthétique	5	4	3	7	4	4	3





L'affectation

Classement sur *liste principale* ou *supplémentaire* en fonction :

- ⇒ du nombre de place dans les sections demandées
- ⇒ du nombre de points obtenus

Des points supplémentaires peuvent être attribués :

- ⇒ pour les 2nde pro, agricoles et maritimes soumises à pré-inscription (démarches à faire : portes ouvertes, mini-stages, ...)
- ⇒ pour les formations à recrutement particulier (dossier à remplir)





ATTENTION

afin d'assurer son affectation

L'élève qui demande :

⇒ une 2^{nde} GT par dérogation,

⇒ une 2^{nde} GT contingentée,

doit obligatoirement faire un vœu dans son lycée de secteur

L'élève qui demande un CAP ou un bac pro sélectif

doit faire plusieurs vœux : plusieurs lycées ou plusieurs domaines





ATTENTION

afin d'assurer son affectation

L'élève qui demande :

⇒ un apprentissage, un établissement privé, l'appel de la décision du conseil de classe, un vœu hors académie...

doit faire un vœu dans son lycée de secteur (2^{nde} GT) ou dans un Lycée Professionnel (CAP et 2^{nde} pro).





Situations particulières des élèves non affectés ou sur liste supplémentaire :

⇒ les parents prennent contact le plus rapidement possible avec le collège pour trouver la solution la plus adaptée

⇒ l'élève et sa famille peut également être reçu par la psychologue de l'éducation nationale.





LA SAISIE DES VOEUX



**Adieu le papier,
bonjour le numérique**





Le téléservice orientation

Il permet aux familles de formuler
une demande d'orientation

Deux phases comme précédemment :

- **Orientation provisoire** : 2^{ème} trimestre
- **Orientation définitive** : 3^{ème} trimestre

Les familles saisiront leur demande d'orientation et pourront consulter les réponses du conseil de classe





Le téléservice affectation

Il permet aux familles de formuler des vœux, soit demander une formation dans un établissement

Les familles pourront :

- Consulter l'offre post 3ème à partir du 6 avril
- Saisir leurs vœux (10 maximum) du 4 mai au 1^{er} juin
- Consulter les résultats d'affectation





Le téléservice inscription

Il permet aux familles d'inscrire leur enfant dans l'établissement où il a été affecté

Les familles :

- Présentation du lycée
- Démarches d'inscription
- Inscription par voie numérique





Explorer, découvrir les différentes formations

➔ **Mini-stages en lycée professionnel**

➔ **Portes ouvertes des lycées**

<http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Bretagne/Rennes/Agenda-de-l-orientation/Portes-ouvertes/Journees-portes-ouvertes-de-l-enseignement-secondaire>

➔ **Stage en entreprise**

➔ **Forums des formations : Cap'Orient au collège de kerzourat à Landivisiau le 8 février 2020**





Explorer, découvrir les différentes formations

➔ Documentation papier

➔ Sites web

La réforme du lycée, la carte des spécialités par établissements

<http://www.secondes-premières2019-2020.fr/>





Pour obtenir un Conseil individualisé

Permanence au collège de *Madame COURBIN*

Psychologue de l'éducation nationale

Le jeudi

Prendre RV auprès de la vie scolaire

ou au CIO au **02 98 88 16 85**

Permanences toute l'année et pendant les vacances scolaires

